

Le Protocole

∴ Marcet Rafie

Comme je l'annonçais dans mon mot du nouvel an, nous avons rencontré le vice-recteur à la vie universitaire M. Marc Turgeon pour discuter de la mise à jour du Protocole qui nous lie à l'UQAM depuis 2006. Cette rencontre a eu lieu le 14 janvier dernier; elle mettait en présence le vice-recteur et son adjoint, M. Pierre Robitaille, d'une part et, de l'autre, Claude Laferrière, trésorier, Yvon Pépin, secrétaire et moi-même. Pour cette première réunion, nous avons proposé de soumettre à discussion les quatre points suivants : 1. les rétributions pour direction de mémoires et thèses, 2. les divers statuts, en particulier ceux de professeur associé et de professeur honoraire, 3. le mentorat et 4. l'usage du titre de professeur de l'UQAM. Voici un bref résumé de ce premier contact.

1. Dans sa version actuelle, le Protocole est marqué d'une contradiction manifeste. On peut en effet lire dans le même paragraphe 6 : « La professeure, le professeur à la retraite n'a aucun lien d'emploi avec l'Université et ne touche aucune rémunération pour les tâches accomplies dans le cadre du présent protocole » et « La professeure, le professeur à la retraite qui assure une direction ou une codirection de mémoire ou de thèse ou toute autre activité équivalente peut recevoir une rémunération versée, à son choix, en argent ou dans un compte C de recherche ». Le vice-recteur a convenu de l'évidence du problème. Il proposera un aménagement qui lèvera la contradiction. Notre objectif est naturellement de maintenir le principe de la rémunération.

2. Comme vous le savez déjà, les nouvelles conditions imposées par le Service de la recherche et de la création pour l'obtention du statut de professeur associé inquiètent nombre de nos membres qui jouissent de ce statut. Tout comme certains nouveaux professeurs retraités qui l'ont demandé ou s'apprêtent à le demander. Plus particulièrement, l'exigence de disposer de fonds de recherche

61

février 2014

sommaire

Le Protocole <i>Marcel Rafie</i>	1
Plan stratégique de l'UQAM : deux contributions de nos retraités <i>Doria Ross et Efim Galperin</i>	3
Au pays de l'ours noir : fabulation candide <i>Luc Desnoyers</i>	6
Les retraités et les retraitées en action <i>Yvon Pageau et Maurice Amiel</i>	9
Les débuts de la sexologie à l'Université du Québec à Montréal - 2 <i>Jean-Marc Larouche</i>	10
Hommage à nos collègues décédés au cours de l'année 2013	19



écartera de nombreux candidats à l'obtention ou au renouvellement de ce statut. Et, du coup, les privera de l'accessibilité à certains services institutionnels, ceux de la bibliothèque notamment, comme la consultation à distance, par le logiciel Virtuose, des volumes et revues numérisés. Nous avons soumis le projet de solution suivant. Il consiste à utiliser le statut de professeur honoraire, qui existe déjà dans le Protocole. Il est présentement accordé, étonnamment, à qui veut bien s'en prévaloir. Je rappelle à cet égard que « l'assemblée générale de mai 2010 (avait) clairement indiqué que le *statu quo* relatif à l'usage arbitraire et personnel du terme honorifique de professeur honoraire... n'était plus une pratique à perpétuer » (Philippe Barbaud, dans son Rapport présidentiel de mai 2011). L'idée serait donc de garder l'honorariat, mais de normer ce statut, c.à.d. de l'accorder sous conditions, afin de permettre à ses titulaires une utilisation extensive des services de la bibliothèque. L'accès à ces services ne sera pas universel mais réservé aux collègues intéressés. Les conditions d'obtention de professeur honoraire, à discuter bien sûr, seraient naturellement plus légères que celles qui sont requises pour le statut de professeur-associé. Par exemple : avoir complété de manière conforme aux standards un certain nombre d'années, éventuellement vingt-cinq, avant la prise de retraite, ou cinq années comme professeur-e titulaire. Nous nous inspirons en cela d'un exemple concret, celui qui a cours à l'Université Mc Gill. Il s'agit du statut d'*emeritus* (qui n'a rigoureusement rien à voir avec notre éméritat). Le site suivant décrit en détail ce statut et ses prérogatives : <http://www.mcgill.ca/apo/deans-and-chairs-guide/appointing-emeritus>. Le vice-recteur s'est montré intéressé par notre suggestion, tout en nous informant des enjeux monétaires de l'ouverture de Virtuose. L'obstacle ici n'est pas l'UQAM mais le fournisseur des contenus numérisés.

3. L'un des objectifs de l'actuel Protocole est de « mettre à la disposition des étudiantes, étudiants et de la communauté universitaire les connaissances et l'expérience acquises par (les) professeurs, professeurs au cours de leur vie professionnelle ». Ces bonnes intentions n'ont pas eu de suite durable. Les tentatives apparues ici ou là de fournir une aide sous forme de mentorat se sont, hélas, pour diverses raisons, avérées vaines. Le vice-recteur a noté le désir de bon nombre de professeurs retraités de fournir de l'aide aux étudiantes et étudiants en difficulté, notamment à celles et ceux qui viennent de l'étranger, et examinera les possibilités de faciliter l'exercice du mentorat.

4. Dans certaines universités, le professeur garde son titre de professeur de son université. C'est le cas à l'université de Montréal, tel que statué dans la convention collective du Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SPUGM) : « Le professeur retraité conserve son titre de professeur de l'Université de Montréal ». Il s'agit de titre et non de statut. Titre qui peut cependant être utilisé sans l'ajout de spécification autre : retraité, associé, honoraire, etc. La chose est-elle possible à l'UQAM ?

Le vice-recteur a promis une réponse à toutes ces questions dans un délai rapproché. D'autres seront soulevées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues; vous pourrez au besoin consulter l'actuel Protocole sur notre site Web à l'article *Droits et privilèges* dans la fenêtre « À propos de l'APR-UQAM ». Yvon, Claude et moi gardons l'espoir de vous présenter un texte conjoint satisfaisant pour approbation à notre assemblée générale de mai prochain.



Association des professeurs et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal

Conseil d'administration 2013-2014

<i>Président</i>	Marcel Rafie rafie.marcel@uqam.ca
<i>Vice-président</i>	
<i>Secrétaire</i>	Yvon Pépin
<i>Trésorier</i>	Claude Laferrière Gilles Gauthier Monique Lemieux Marcel Samson Michel Tousignant
	Bulletin Pour la suite du monde
<i>Directeur</i>	Michel Tousignant tousignant.michel@uqam.ca

Adresse postale

APR-UQAM
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succ. Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Secrétariat sans permanence (aucun employé sur place)

Bureau V-6130, pav. Sainte-Catherine
Université du Québec à Montréal

Téléphone (répondeur seulement) : 514-987-3605

Site Web : <http://www.apr-uqam.org>

Plan stratégique de l'UQAM : deux contributions de nos retraités

::: Doria Ross et Efim Galperin

La commission Charbonneau va devoir recommander la mise en place de barrières de contrôle pour éviter que ne se répète le scandale des coûts ascenseurs injustifiés reliés à des contrats perméables manipulés par des magouilleurs apparentés à la corruption.

Ainsi, dans son *Plan stratégique visionnaire*, l'UQAM devra concevoir, en priorité, des barrières de contrôle pour éviter que ne se répète le scandale financier de la construction du Complexe des Sciences et surtout de celui de l'Îlot Voyageur, sous l'administration d'une direction naïve et incompétente. C'est dire, au préalable, qu'il faudra se montrer beaucoup plus réfléchi dans le choix d'un recteur, personnage central qui représente l'institution. Par exemple, des Claude Pichette il n'en pleut pas, mais il faut savoir les dénicher. Présignons que cette fois-ci on a fait un bon choix.

Nous sommes invités à collaborer à la structuration d'un plan stratégique pour l'UQAM.

Les grandes balises étant plantées quant à la mission (la raison d'être), aux valeurs, à la vision et aux orientations que le recteur souhaite privilégier pour l'UQAM, en découleront des objectifs, des projets de développement, des pistes d'innovation, etc.

D'un point de vue politique, cette initiative a de quoi faire rêver. Mais d'un point de vue décisionnel, ça changera quoi, s'inquiètent les sceptiques : on nous aura permis de rêver.

Permettez-moi un *aparté*.

Selon Patricia Pitcher¹, à la tête d'une organisation, on doit placer un leader, c'est-à-dire un visionnaire capable d'intuition, d'imagination et d'émotion, et non pas un technocrate : il semble intuitif, « il emprunte le langage de la vision, mais il ne décentralisera évidemment pas et ne délèguera d'autorité à personne » (p. 180). Sous sa gouverne, l'organisation dépérira à coup sûr ou, pour le moins, stagnera. C'est ce que l'UQAM a vécu.

Conserver son identité

L'UQAM est née laïque, d'un rêve d'indépendance, différente des autres universités de par sa structure et ses rapports avec les artisans, la base. Mais les directions successives se sont évertuées à gruger ses prérogatives pour la ramener dans le modèle standard.

La base avait un pitbull, le SPUQ, qui n'entendait pas céder son os, que reluquaient les administrateurs de culture patronale. C'est de hautes luttes, parfois crève-cœur, que la base a réussi à sauvegarder l'identité originelle de son institution, quoiqu'elle ait perdu une bataille avec la facultarisation.

Innover

Pendant que des concurrents empiétaient sur le territoire de l'UQAM, profitant de sa léthargie, des technocrates incompétents s'enlisaient financièrement dans un projet qui allait devenir un scandale.

L'UQAM n'a pas le choix, c'est urgent. Elle doit s'adapter à la révolution des nouvelles technologies de communication. Elle doit créer une branche virtuelle pour aller chercher des étudiants, n'importe où, au Québec et dans le monde. Ce que d'aucuns appellent l'Université virtuelle existe déjà mais l'UQAM doit innover en s'appropriant ce concept, en l'adaptant à sa culture et en lui insufflant une âme uqamienne. Ce serait aussi une sorte de contribution à la solution des problèmes de transport et de frais de résidence en ville qu'éprouve une bonne partie de sa clientèle étudiante. Mais si vous confiez ce projet à des technocrates, vous n'en récolterez que des embûches et des objections.

D'aucuns accordent une grande importance aux contacts humains entre professeurs et étudiants et déplorent le recours aux interfaces électroniques. Veut-on créer un lien de dépendance affective entre l'enseignant et l'enseigné ? Ce n'est pas vrai que tous les étudiantes et les étudiants doivent se retrouver dans une salle de cours en présence d'une ressource professorale pour apprendre, pour acquérir une formation universitaire.

¹ Pitcher, Patricia. *Artistes, artisans et technocrates dans nos organisations*. Montréal : Presses HEC, 1994.

Réussir

La direction des programmes d'études, en étroite collaboration avec le personnel enseignant, devrait se tenir responsable de la réussite de chaque étudiante et étudiant, et l'annoncer : À l'UQAM, on réussit. Ce faisant, il n'est pas question de réduire les exigences, mais de concevoir des moyens. Par exemple, offrir de l'assistance, permettre la reprise d'un examen ou d'un travail écrit, quitte à repousser l'échéance de la remise de la note finale.

De plus, il existe actuellement une vingtaine de réseaux socioprofessionnels² inspirés du modèle de l'entraide par les pairs, qu'on pourrait implanter à la grandeur de l'université. Ces réseaux sont dirigés par des étudiantes et des étudiants.

On pourrait aussi faire appel aux professeures retraitées ainsi qu'aux professeurs retraités.

La formation

Comme toutes les autres universités, l'UQAM se targue d'offrir une formation de grande qualité. Mais comment savoir s'il n'y a pas d'évaluation appropriée ? Et quelle sorte d'évaluation ?

Depuis 2009, des membres de la direction se sont emberlificoté les neurones à chercher une solution au faible taux de participation étudiante à l'évaluation des enseignements. Ce qui permettait aux enseignants dont l'évaluation était faible, de contester les résultats.

Il s'agirait simplement qu'une personne se présente au cours, prie l'enseignante ou l'enseignant de se retirer une quinzaine de minutes et administre le questionnaire d'évaluation, selon les principes de la docimologie. (C'est ce que nous faisons). Si le local est presque vide, il y a un sérieux problème. Sauf si...

Quant aux principes, aux objectifs et aux modalités de l'évaluation, le SPUQ a fourni une réponse réfléchie dans son Bulletin de liaison de janvier 2012. Les technocrates vont-ils continuer à tergiverser ?

Peu importe que l'enseignant fasse le pitre ou s'en tienne simplement à lire son syllabus (au sens strict) devant le groupe, pourvu que les objectifs de formation inscrits au plan de cours soient atteints par chaque personne inscrite au cours.

La formation qu'offre l'université est décrite dans le plan de cours. C'est un engagement. On doit y trouver, en plus du plan, évidemment, la description des objectifs, des moyens offerts pour les atteindre et des modalités d'évaluation pour sanctionner leur atteinte. Il est très important de s'assurer que l'enseignement ne sollicite pas uniquement la mémoire mais fait appel à la compréhension, ainsi qu'à la capacité d'analyse et de synthèse.

Pour offrir un cours, le chargé de cours doit se qualifier au préalable. Des chargés de cours se sont qualifiés pour offrir une vingtaine de cours différents. Est-ce possible ? Il s'ensuit que des étudiantes et des étudiants se plaignent que des cours se répètent. Et pour cause. L'UQAM devra remédier à cette lacune.

Chaque programme d'études offre un cours d'introduction. Il devrait traiter, entre autres, de thèmes incontournables : la réussite des études universitaires, les techniques de recherche, la méthode de rédaction de travaux intellectuels, les ressources d'aide, le travail d'équipe vs l'équipe de travail, l'apport des neurosciences dans l'apprentissage, etc.

Nous le savons.

Les admissions

Alors que les autres universités ont le réflexe de gérer les admissions *by the book*, l'UQAM devrait se montrer plus souple en misant sur « la chance au coureur ». Il en est de même pour les équivalences et les substitutions que le requérant aurait justifiées par écrit.

Le système coopératif

À l'instar de l'Université de Sherbrooke, l'UQAM pourrait (devrait ?) se doter d'un système coopératif. Un tel système offre à l'étudiante et à l'étudiant un travail bien rémunéré en lien avec son domaine d'études. Inutile d'énumérer les bienfaits qui en découlent dont une aide précieuse pour acquitter ses obligations financières. D'autre part, le patronat qui revendique l'augmentation des frais de scolarité, offrirait sûrement une collaboration exemplaire pour aider les jeunes.

Et que sais-je encore ?

Doria Ross, professeur retraité

² Fondés en 1992 par Lise Simard, étudiante au baccalauréat en Information scolaire et professionnelle, ces réseaux ont pour objectif la persévérance et la réussite aux études ainsi que l'implication dans le cheminement académique.

L'Agence France Presse publiait récemment l'article suivant : « Des cours universitaires gratuits en ligne en Grande-Bretagne »

Une vingtaine d'universités britanniques mettent gratuitement des cours sur un portail commun d'internet, rejoignant une tendance mondiale lancée aux États-Unis et qui vise à donner accès à l'éducation au plus grand nombre. Ce portail (FutureLearn.com) propose initialement 20 cours, parmi lesquels notamment une leçon du King's College de Londres sur les causes de la guerre, un enseignement sur les changements climatiques de l'université d'Exeter et deux cours sur le cancer des universités de Bath et de Glasgow. Actuellement, 23 universités participent à cette initiative, ainsi que le British Council, le British

Museum et la British Library. Les universités d'Oxford, de Cambridge ou encore l'Imperial College n'ont pas rejoint l'initiative. - AFP (Agence France Presse)

La question qui se pose à nous est la suivante : « Voulons-nous rester une université classique, comme Oxford et Cambridge, ou devenir une université ouverte sur le monde entier grâce au Web ? » Pour répondre à cette question, il faut visiter le portail <FutureLearn.com>, et évaluer les grandes difficultés du travail en ligne et du temps requis de la part des étudiant(e)s et des professeur(e)s ainsi que des questions légales et financières associées à un tel changement, tel que signalé dans le portail.

Efim Galperin, professeur honoraire associé, département de mathématiques



Au pays de l'ours noir : fabulation candide

∴ Luc Desnoyers, biologiste, professeur honoraire

Mot d'introduction

« Droits et devoirs sont corrélatifs ». Ça n'est rien d'autre que le principe de base de la morale qu'on m'enseignait jadis sur les bancs du collège. Et ce principe continue d'alimenter ma réflexion, en particulier sur la question de l'intégration des nouveaux arrivants et, bien sûr, dans le présent débat sur la charte de la laïcité.

D'autres l'ont souligné : on n'en a dans ce pays que pour les droits et les libertés individuelles, enchâssées dans des Chartes inspirées par les défenseurs du libéralisme à tout crin, pourfendeurs, sans trop le dire, des droits collectifs. J'ai toujours été étonné que ces Chartes ne portent pas autant sur les devoirs des citoyens, sur les obligations qu'ils ont envers les autres, pris individuellement et collectivement.

Dans le débat actuel sur la laïcité, je suis particulièrement frappé par le fait qu'on semble prioriser les droits individuels des arrivants et qu'on les oppose en quelque sorte aux devoirs qu'auraient à leur égard les occupants du territoire de plus longue date. Les arrivants n'ont-ils pas des devoirs face à la collectivité qui les accueille, au-delà du simple respect de la législation officielle ? Les occupants de plus longue date, qui ont longuement construit un milieu physique aussi bien que socioéconomique, qui subsiste ici dans une certaine précarité, n'ont-ils pas des droits face aux arrivants ?

Il me semble que, sans cette double perspective, l'intégration des arrivants perd tout son sens. Mon fidèle ami le Petit Robert définit l'intégration comme « l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'incorpore à une collectivité, à un milieu » et oppose le terme à la ségrégation, ce qui donne à réfléchir. Sur cette piste, on peut donc aller jusqu'à se demander si le multiculturalisme n'est pas une forme douce, consentie, de ségrégation — mais c'est un autre débat.

Pour l'heure, si tant est que les arrivants veuillent bien « s'incorporer » à ce milieu complexe qu'est le Québec, il me semble logique que les huit millions d'occupants puissent ouvertement, démocratiquement, définir et proclamer les règles du jeu.

C'est dans ce contexte que, poussé peut-être par mes origines de biologiste et sans doute aussi par une ancienne dissection des fables de La Fontaine, je me suis amusé à rédiger cette histoire d'ours.

Au Nunavik, le gel tardif de la banquise raréfie, pour les Ours Blancs, l'accès à leur ressource alimentaire primordiale, le phoque. Les Blancs dépérissent donc, leur culture millénaire est menacée et leur survie en pareilles conditions est compromise. C'est ce qui a amené Nuknuk à envisager d'émigrer plus au sud vers l'Écosystème des Ours Noirs de la Souche, les représentants de ces cousins se montrant fort invitants.

Un de ces printemps, poussé par la famine qui guettait encore, Nuknuk a donc pris la direction des Forêts du Sud, comptant y refaire sa vie. Tout un voyage, épuisant, mais qui révélait à Nuknuk un environnement étonnant, des hôtes qui s'avèrent plus étranges que ce à quoi il s'attendait. D'abord la chaleur, intenable pour un être puissamment isolé sous son épaisse couche de graisse et sa fourrure touffue. Pas le moindre glaçon en perspective pour se rafraîchir, du moins en été. Pas de phoque à bouffer. Faudra

s'adapter. Les Ours locaux, ces petits Noirs, se montraient un peu méfiants, parfois plus ou moins accueillants. Mais alors la bouffe... Ces Noirauds semblaient se contenter de n'importe quoi, des trucs verts qui sortaient du sol, des petites boules de toutes sortes de couleurs qui y étaient attachées, des petites bestioles, des poissons. Plutôt que de se contenter de vivre sur terre, ils allaient jusqu'à grimper dans ces drôles de trucs qu'ils appelaient des arbres, allant même fourrer leur nez dans des boules grises sucrées qui fourmillaient de bestioles. Bizarre ! Alors la langue, quelle affaire... pas moyen de communiquer avec ces drôles, qui ne parlaient même pas le Polaire comme tout le monde, mais bien le Forestier. Drôles de mœurs, aussi...

Heureusement, on indiqua à Nuknuk un Conseiller à l'Intégration qui parlait Polaire. Il s'ouvrit à lui de ses étonnements, de ses angoisses quant à ses possibilités de refaire sa vie convenablement dans ce nouveau milieu. Et l'autre lui tint à peu près ce discours :

« Notre Comité d'Intégration est bien conscient des problèmes que vous rencontrez, et notre expérience nous mène à vous décrire deux avenues. La première, que nous privilégions, est celle du Jardin d'Acclimatement : c'est un lieu où vous séjournerez pendant quelques mois. L'objectif est de vous outiller pour que vous puissiez progressivement vous intégrer à notre Écosystème. Oh ! Pas question de faire de vous un Ours Noir : on vous prend comme vous êtes ! Mais vous ne pouvez pas prétendre vivre pleinement ici, en bonne société, si vous voulez y transposer votre mode de vie Polaire ; il n'y a pas de banquise ici, pas de phoques, mais en revanche des tas d'autres choses que vous apprendrez à apprécier. Il vous faudra apprendre le Forestier, comprendre comment vivent les Noirs, accepter, que dis-je, adopter progressivement leur mode de vie, leurs coutumes. Nous croyons que c'est à vous de vous acclimater, puisqu'il est impossible que tout l'Écosystème change pour vous accueillir, vous et tous les autres. Bien sûr, nous sommes conscients qu'il est impossible de transplanter des palmiers dans une forêt d'épinettes noires, mais nous savons que tous les Ours sont capables de s'adapter à notre milieu. Ils ont bien sûr des droits en arrivant ici, nous les respecterons ; mais nous considérons qu'ils ont tout autant des devoirs face à l'environnement et à la société qui s'est bâtie ici et les accueille. Alors dans ce Jardin, nous ferons tout en notre possible pour vous faciliter la tâche et vous initier à la vie de nos forêts. C'est la base de notre politique d'Intégration ».

« Il y a une alternative. On appelle ça les Jardins Multispécifiques d'Accommodement, qui sont dans un grand parc situé loin à l'ouest de notre Forêt. Ce parc est divisé en quartiers unispécifiques : il y en a un pour les Polaires, un pour les Grizzly, un pour les Kodiaks, un pour les Ourskhobors, etc. En fait, bien qu'on ne s'en vante pas, tout ça dérive d'un projet lancé au 19^e siècle par un membre très riche de la tribu des Tommy Bears, une variété des Ours Noirs de l'Ouest, proches parents des Ours au cou rouge. Craignant que le continent déraile, il avait invité à venir travailler ici un grand nombre de Pandas, une main-d'œuvre bon marché pour enrailler le territoire. Mais cela n'a pas été sans problème. Ces Pandas ont un mode de vie et un régime très spécialisés, qu'on appelle le Bambouisme, car entre autres, ils ne peuvent manger que du bambou. On les a donc installés dans une clairière au milieu d'une Forêt, on y a planté du bambou et les Pandas y vivent toujours, en quasi-autarcie. On s'est aperçu que ça attirait beaucoup de

tourisme, de la part d'autres Ours en quête d'insolite culturel et gastronomique. Alors deux penseurs célèbres chez les Teddy Bears, Waterhole et Tailleur, qui voyaient d'un mauvais œil la politique d'Intégration des Ours Noirs de la Souche, ont eu l'idée d'étendre la formule des Pandas à d'autres Ours : encore de la bonne main-d'œuvre, d'ailleurs... »

« Pour être sûrs de bien appâter les divers Ours, ces Teddy Bears ont lancé une politique dite des Intégristes, à l'opposé de celle des Intégrateurs. On confiait aux arrivants qu'ils pourraient ici vivre comme chez eux, sans se préoccuper des autres. On leur a même proposé une Charte des Droits, qui, curieusement, ne mentionne pas leurs devoirs. À cause des Intégristes, on a donc maintenant dans les grandes Forêts de l'ouest ces Jardins d'Accommodement, — un Jardin pour chaque espèce d'Ours. Dans chaque Jardin, certains des résidents se chargent en principe de l'accueil et aident les arrivants à reconstituer au mieux leur mode de vie antérieur, quoi que fassent les autres. Dans le Jardin des Polaires, par exemple, on a aménagé une immense piscine glacée, et les marchands locaux importent à grands frais de la viande de phoque. On n'y parle d'ailleurs pratiquement que le Polaire, et même l'affichage se fait dans cette langue : tant pis pour les autres. À court terme, ça pourrait vous sembler plus facile de vivre ainsi. »

« Mais les Ours Noirs de la Souche ne sont pas très favorables à cette formule. Il faut bien comprendre que c'est en quelque sorte « leur » Écosystème, ici, qu'ils y vivent depuis fort longtemps. Ils sont eux mêmes descendants d'Ours Noirs qui ont quitté un vieil Écosystème, de l'autre côté de la Grande Mare, qui ont peiné à construire un nouveau monde dans la Forêt, mais qui y sont parvenus. Ces ancêtres ont commis des erreurs tragiques, abusé des Ours Amers qui peuplaient déjà le territoire, joli gâchis qui n'est pas encore corrigé comme il se doit. Mais ils ont développé des façons de faire pour tirer le meilleur parti de ce milieu et y vivre dans la meilleure harmonie possible. Ils y sont arrivés à coup de terres défrichées, de commerce en canot d'écorce, de sirop d'érable aussi bien que de motoneiges et de barrages hydroélectriques, grâce à des aventuriers, des patenteux aussi bien que des bardes et des ingénieurs — des deux sexes, de plus en plus. Ils l'ont fait en se débattant contre l'empire qu'essayaient de se construire par exemple de saints Ours à Mitre ainsi que des Oursulines ; ceux-là ont fini par comprendre qu'ils n'avaient rien à faire dans la chose publique, ils ont rangé leur affichage et leur personne dans la sphère privée. Les

Ours Noirs ont eu aussi à affronter de nouveaux arrivants qui se prenaient pour des conquérants : les Tommy Bears ont voulu imposer leur loi et leur langue, mais les Noirs les ont tranquillement remis à leur place. »

« Les ours noirs ont donc construit toute une nouvelle culture et ils y sont très attachés. En général, ils trouvent maintenant enrichissant d'accueillir et d'intégrer les arrivants et ça marche, bien sûr, avec des hauts et des bas. Ils ont une devise célèbre qui dit « Ours de tous les Écosystèmes, unissez-vous ! » Alors voir des nouveaux venus refuser ce qu'ils ont longuement construit, prétendre vivre envers et contre tous comme ils le faisaient chez eux, ça ne peut qu'entraîner, disons, au moins des réticences. Il s'est trouvé ici aussi de bons penseurs pour défendre et illustrer la politique d'intégration. Je pense en particulier à un charmant écrivain Ours Brun venu de l'Écosystème des Archipels du Sud, qui se nomme Bison d'Art. On entend moins parler de lui, ces temps-ci, c'est dommage. Vous devriez lire ses romans, c'est très enrichissant. Mais à vous de voir. »

Nuknuk fut un peu surpris de ce discours. Il prit le temps d'y penser, et se dit que, quel que soit son choix de Jardin, il lui faudrait bien apprendre à parler un peu Forestier, ça allait de soi. Il fit donc son inscrip-

tion au Jardin d'Acclimatation et suivit ses cours de langue, mais aussi une initiation à la vie Forestière. Il y prit goût progressivement, s'initia à des saveurs et des mœurs bien différentes des siennes, mais en harmonie avec ce qui devenait son nouvel Écosystème à lui aussi. Vous voudriez bien qu'il ait rencontré une de ces petites Ourses Noires pas piquée des vers, qui lui aurait fait tourner de l'œil au point que, au printemps suivant, serait né un petit Ours Gris pas mal léché du tout. Mais je vous laisse imaginer la suite. On peut toutefois être assuré que tout ça n'alla pas sans quelques tensions, des malentendus et même de solides prises de bec, mais somme toute, vous pouvez espérer que l'histoire de Nuknuk se continue tranquillement...

« Ça n'est donc pas si mal, le pays des Ours Noirs », de dire Nuknuk. « Un Blanc peut se faire une place parmi eux et même profiter de belles occasions pour leur parler des charmes de sa fabuleuse banquise, qu'il n'oublie jamais tout à fait. » Et tous n'ont rien trouvé de mieux que les fêtes du solstice d'été, dont les Noirs de la Souche avaient déjà fait leur Fête Nationale, pour célébrer ensemble leurs origines et leur vie commune. Et tant pis alors pour les Tommy Bears et les habitants des Jardins Multispécifiques d'Accommodement qui bouderaient dans leur coin.

Et cri, cri, cri, mon histoire est finie.



Des convives au restaurant El Gitano le mercredi 13 février 2014

Les retraités et les retraitées en action

∴ Yvon Pageau et Maurice Amiel

L'un des buts de l'APR-UQAM est de créer des liens entre ses membres, qu'ils soient en temps réel, dans des activités sociales par exemple, ou dans un espace virtuel comme ce pourrait être le cas dans les pages de Pour la suite du monde sous la forme d'une nouvelle rubrique. L'un des constats sur la nouvelle génération de retraités est leur engagement dans des projets très riches qui prolongent une carrière académique ou qui les projettent dans une deuxième aventure. Nous aimerions donc lancer une rubrique dans laquelle chacun et chacune auront l'opportunité de résumer dans un paragraphe, en toute liberté de style, ses expériences récentes, ses découvertes à partager, ses rêves. Pour les collègues frustrés par le format, il existe la possibilité de fournir un lien à votre dernière exposition, à la parution récente d'un livre, au récit de votre conquête de l'Annapurna, à une fondation que vous auriez créée. Attention, toutes ces maladies peuvent être contagieuses et donner de mauvaises idées. En fouillant dans la correspondance récente de notre président, nous avons quelques suggestions pour débiter.

Yvon Pageau

Aiguillé par la lecture de notre président dans son article « Apprivoiser la retraite », Yvon rappelle le message du renard au petit prince de Saint-Exupéry : « ça crée des liens ; si tu m'apprivoises nous aurons besoin l'un de l'autre. On sera inquiet quand l'autre se fera attendre. » Il continue en espérant que l'APR-UQAM sensibilise les « anciens » à avoir besoin les uns des autres parce que sans les autres nous ne sommes rien. Il ajoute : « C'est parce que j'ai besoin des autres que je donne des conférences surtout à des groupes de l'UTA (Université du Troisième âge de l'Université de Sherbrooke) à Longueuil, Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Lambert, sur différents sujets : Les volcans font le climat. — Des femmes exceptionnelles : Marie Curie, Rita Levi-Montalcini, Barbara Mc Clintock, Rachel Carson. — Les surprises et les tâtonnements de l'évolution. — La matière, la vie, la conscience. — Teilhard de Chardin et les Américains ».

Maurice Amiel

Dans la même vague d'émulation, Maurice nous informe qu'il a fait un retour sur l'amphithéâtre pour donner un cours dans un nouveau format. Pour les amoureux de Balconville et de l'espace des scènes urbaines, Maurice nous livre ses réflexions péripatéticiennes à découvrir sur les liens suivants :

<http://www.culturalweekly.com/physical-city-agents-urban-sociability/>

<http://www.culturalweekly.com/case-study-urban-sociability/>

<http://www.culturalweekly.com/residential-balcony-urban-loge-stage/>

<http://www.culturalweekly.com/thresholds/>

<http://www.culturalweekly.com/adaptive-interventions-urban-sociability-live-places/>

Nous sommes invités dans ces textes à suivre les ballades illuminées de Maurice à travers la ville, grâce à l'accompagnement de superbes photos en sépia ou en couleurs. Nos prochaines promenades de santé seront de toute évidence inspirées et transformées par ces propos.

Les débuts de la sexologie à l'Université du Québec à Montréal - 2

::: Jean-Marc Larouche

*Nous poursuivons ici l'historique de l'implantation de la sexologie à l'UQAM. Après la départementalisation, présentée dans notre numéro 60, voici la création des programmes. Là aussi, les promoteurs auront eu à affronter résistances et obstacles. On reconnaîtra parmi les intervenants nombre de nos membres, dont l'ancien et regretté président André Bergeron. Rappelons que nous devons cette double contribution à M. Jean-Marc Larouche, professeur au département de sociologie, qui nous a autorisé à utiliser sa thèse *Sexologues et Thanatologues*, de nouveaux clercs présentée à l'Université d'Ottawa en 1989. Qu'il soit de nouveau remercié. Pour alléger la lecture, nous avons procédé à des remaniements et fait l'économie des notes de bas de page.*

Tout comme une demande de départementalisation, une demande de modification ou d'instauration d'un programme universitaire nous renvoie au-delà des questions purement administratives, à des questions concernant la légitimité d'une discipline et de ceux qui y sont formés. En suivant de près les débats relatifs au développement des programmes de sexologie à l'UQAM, nous verrons comment se précise et se formule le projet sexologique et y repérerons les indices propres à notre problématique, à savoir la participation de la sexologie et des sexologues à la transformation du champ de la manipulation symbolique de la sexualité.

Les premiers programmes de premier cycle : de la popularité à la contestation

Le premier programme de sexologie à l'UQAM est en quelque sorte l'équivalent d'une mineure (30 crédits) intégrée à un programme de baccalauréat spécialisé en enseignement : 20 cours de pédagogie et 10 cours de sexologie conduisant à l'obtention d'un diplôme de baccalauréat spécialisé en éducation-sexologie. C'est ce programme que gérait au début le module d'éducation-sexologie. « L'objectif du programme était de former des éducateurs-sexologues capables, à partir d'une formation intégrant pédagogie et sexologie, de développer une éducation sexuelle basée sur des données scientifiques » (Joseph Josy Lévy, dans *Actes du Congrès international de sexologie*, Montréal, 1976).

Dans les quatre premières années, le programme suscite beaucoup d'intérêt, avec 220 étudiants qui s'y inscrivent à temps plein et 157 à temps partiel. Du-

rant ces années, le nombre de cours de sexologie augmente graduellement et atteint le nombre de 20 en 1972. La Commission des études recommande, le 12 février 1972, l'adoption du nouveau programme de baccalauréat spécialisé d'enseignement en sexologie, qui consacre le fait que la sexologie est devenue la majeure du programme.

Joseph Josy Lévy rappelle qu'à partir de ce moment, « il apparut nécessaire d'envisager une refonte du programme qui tiendrait alors compte des développements dans le domaine de la sexologie et de la diversification des champs sociaux où la sexologie commençait à s'installer » (op. cit.). En effet, les étudiants eux-mêmes souhaitèrent une diversification des orientations professionnelles au premier cycle qui permettraient non seulement de pouvoir intervenir dans le milieu scolaire mais aussi dans les milieux du service social et de la santé à titre d'informateur-sexologue. Plusieurs revendiquaient également un programme de deuxième cycle pour obtenir le droit d'exercer du counseling et de faire de la thérapie clinique.

Mais avant même de pouvoir travailler à modifier le programme et y intégrer des concentrations répondant à ces nouveaux intérêts professionnels, le programme d'enseignement en sexologie est sérieusement remis en question au cours de l'année 1972-73. Le tout débute en janvier 1973, avec la publication, par la Centrale de l'Enseignement du Québec (C.E.Q.), du Guide de perfectionnement dans lequel il est affirmé que le programme de baccalauréat d'enseignement en sexologie ne permet pas à ses diplômés de

se qualifier pour enseigner dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Le 14 mars suivant, M. André Bergeron, alors directeur du module éducation-sexologie, réagit à cette affirmation de la C.E.Q. et écrit dans une lettre à M. Guy David, conseiller technique de l'Alliance des professeurs de Montréal, que cette réponse n'est pas conforme à l'avis du directeur du service de la probation et de la certification des maîtres au ministère de l'Éducation. Il souligne en plus que pour les gens de l'UQAM, il ne s'agit pas d'enseigner la sexologie "en tant que telle" à partir de la maternelle, mais bien de faire de l'éducation sexuelle. En ce sens le baccalauréat d'enseignement (sexologie) accompagné de la certification du Ministère de l'Éducation, habilite son détenteur à enseigner tout programme qui a, dans les faits un contenu d'éducation sexuelle (biologie, catéchèse, formation personnelle, etc.) et à occuper toute fonction qui est orientée dans ce sens, par exemple, animateur, conseiller, aide aux étudiants, rééducateur, etc.

Quelques jours plus tard, la réplique de M. David sera très percutante et il en adressera une copie aux autorités concernées de l'UQAM, notamment à M. André Grou qui l'achemine à la Commission des études. Dans cette lettre, M. David rappelle dans un premier temps que le module de sexologie avait déjà été formellement informé « qu'en ce qui concernait l'engagement des maîtres pour enseigner la Formation personnelle et sociale, il était "impossible d'engager un candidat-enseignant qui s'est spécialisé uniquement en sexologie" et que l'on recherchait des "candidats-enseignants compétents à la fois dans les quatre aspects du programme". Lui rappelant donc que l'éducation sexuelle ne se ferait pas à l'intérieur d'un programme spécifique de sexologie ou d'éducation sexuelle, mais bien à l'intérieur du programme de formation personnelle et sociale à plusieurs volets, il ajoute : "nous sommes placés devant un programme pour lequel il n'y a jamais eu une étude préliminaire des besoins, approuvé par le Conseil des universités en fonction de l'enseignement d'un programme au secondaire qui n'existera pas. [...] En conséquence, vos finissants sont diplômés pour une matière qui n'existe pas ».

De plus, G. David conteste vigoureusement l'affirmation selon laquelle le diplômé de sexologie pourrait enseigner même en catéchèse ou biologie. Il en profite alors pour ironiser :

J'aimerais connaître l'opinion des directeurs des modules Biologie et Sciences religieuses qui

forment les enseignants de ces disciplines quant à vos prétentions. J'aimerais également connaître l'avis du directeur général du service de l'enseignement catholique du M. E.Q. [...] sur les visées que vous avez concernant la catéchèse. Je comprends qu'avec tous les ex-théologiens et philosophes qui enseignent dans votre module, vous vous soyez cru autorisés à penser à la catéchèse.

Contestant donc la valeur de la formation de la sexologie pour répondre aux besoins actuels en milieu scolaire, il termine cette lettre en disant que la C.E.Q. n'a

aucune objection à ce que l'UQAM décerne un baccalauréat spécialisé en sexologie pour former des sexologues œuvrant dans divers milieux de la société. [...] Mais nous nous opposons formellement à ce que vous utilisiez l'enseignement pour promouvoir votre marchandise. Non seulement je maintiens que ce baccalauréat n'est pas valable pour l'enseignement, mais de plus, j'examine actuellement la possibilité d'entamer des poursuites légales contre l'UQAM pour fausse représentation et fraude.

La charge est si forte que prenant connaissance de ce dossier, la Commission des études adopte à l'unanimité deux résolutions : « mandater le doyen de premier cycle de prévenir les étudiants du module Éducation-sexologie du résultat des consultations et du non débouché dans l'enseignement du programme de baccalauréat en Éducation de la sexologie. [...] Que le registraire suspende les avis d'admission aux nouveaux étudiants ayant demandé leur admission à ce programme pour 1973-1974. À la réunion suivante, le 5 juin 1973, et malgré les interventions des sexologues R. Gemme et A. Bergeron, la Commission des études décide par résolution adoptée à l'unanimité de ne pas admettre de nouveaux étudiants au programme d'enseignement de la sexologie pour la session d'automne 1973 ». En juillet 1973, la C.E. résout d'appliquer également cette décision à la session hiver 1974.

Au moment même où le Conseil d'administration de l'UQAM permet la départementalisation de la section sexologie (29 mai 1973), c'est le programme de baccalauréat qui est remis en question. L'issue est donc pour les sexologues de s'atteler à la tâche de formuler un nouveau programme qui ne soit plus rattaché prioritairement à l'enseignement en milieu scolaire mais plutôt à l'intervention sexologique tant en milieu social que scolaire.

Le nouveau programme de baccalauréat spécialisé en sexologie

Le nouveau programme serait caractérisé par un « secteur d'intégration et de maturation », un tronc commun de cours de sexologie, et surtout par des profils multiples. Ces profils sont ceux de la « formation professionnelle en éducation sexuelle et familiale », de la « formation professionnelle en milieu social », de la « recherche en sexologie » et d'un profil individualisé. En introduisant les objectifs du programme, les auteurs du document rappellent que ceux-ci « s'expliquent par les exigences que nous croyons intrinsèques au "champ d'études sexologiques", des besoins actuels de la société, surtout de la société québécoise, ainsi que par la motivation légitime des étudiants et des professeurs à "modeler le futur" de notre société ». Les promoteurs de la sexologie expriment dans leur « Nouveau programme à profils multiples » leurs intentions de participer à ce que nous avons nommé la manipulation symbolique de la sexualité dans la société québécoise. L'objectif principal du programme est en effet de former un sexologue généraliste qui en-dehors de toute activité de counseling ou de thérapie proprement dite, grâce à sa formation interdisciplinaire dans le domaine de la sexologie, en vertu d'une connaissance plus adéquate du champ d'études sexologiques actuel, après trois années de formation et l'obtention du Baccalauréat spécialisé en Sexologie, intervient auprès de personnes et groupes divers (sociaux, scolaires, etc.) pour communiquer, enseigner, animer, éduquer par sa recherche. Nous entendons former un professionnel, mais un professionnel « généraliste ».

Ce « généraliste » est cependant un expert qui, tant en milieu scolaire que dans une clinique de planning familial, un hôpital, un C.L.S.C. (centre local de services communautaires), un bureau de consultation jeunesse ou même un organisme de préparation au mariage, sera le détenteur d'un savoir sur la sexualité qui le rend apte à solutionner les problèmes qu'elle suscite. Pour illustrer ses tâches, les auteurs s'appuient sur un document de la Fédération québécoise de planning familial, où il ressort que parmi les tâches pertinentes en planning « douze demandent une connaissance en sexologie dont quatre une connaissance très poussée en ce domaine (animation de groupe, consultation individuelle, consultation psycho-sexuelle et formation du personnel) ». S'en tenir à ces tâches, qui ne sont pas exclusives à la sexologie, pour illustrer les moyens mis en oeuvre dans la mani-

pulation symbolique de la sexualité ne serait cependant pas suffisant pour conclure au fait que les sexologues participent à la transformation de ce champ.

Des arguments plus persuasifs sont cependant réperables dans la présentation des objectifs culturels que le programme veut réaliser. Entre deux approches éthiques qui font de la sexualité soit « une simple fonction de plaisir » soit « une simple fonction de reproduction », les sexologues veulent tracer une troisième voie :

Nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'opposer si radicalement ces deux aspects de la sexualité et qu'il convient d'étudier les autres fonctions de la sexualité humaine : consolidation des relations entre les deux sexes, rencontres spécifiquement humaines, sexualité vécue selon les différentes étapes de la vie humaine etc. L'objectif culturel primordial du présent programme est de resituer la sexualité par rapport aux autres réalités et de contribuer ainsi à l'amélioration autant des connaissances que du savoir-faire. [...] Une société a tout à gagner en donnant à la science la possibilité d'expliquer sur une base objective ses propres tabous. La science a même le devoir d'entrer dans la « vie intime » d'une culture.

C'est forts d'une telle intention que les sexologues présentent leur projet, qui encore une fois suscite la résistance. Une fois de plus, rien ne sera facile pour les sexologues. Suivant les procédures habituelles, la proposition du nouveau programme adopté par le module de sexologie le 16 novembre 1973 est présentée à la sous-commission du premier cycle en décembre 1973 :

celle-ci a fait connaître au module de sexologie certaines réticences à l'égard du projet quant à la description des objectifs, la présentation et le contenu. La sous-commission a donc retourné le projet pour recevoir en janvier dernier, une nouvelle version corrigée selon ses exigences [...]. Après avoir entendu des représentants du module et du département pilote de sexologie, et avoir discuté un certain temps, la sous-commission ne parvenait pas à soumettre de recommandation positive ou négative à l'endroit de ce programme. [...] La sous-commission a donc formulé une résolution à l'effet de transmettre le programme à la commission des études sans recommandation positive ou négative. (Procès-verbal de la réunion de la CE du 5 mars 1974).

À la Commission des études, le 5 mars 1974, la discussion porte sur le besoin d'une expertise externe capable de conseiller les membres de la C.E. sur la validité scientifique et la pertinence sociale du nouveau programme. Certains, dont A. Grou, soutiennent que c'est ce qu'aurait fait la Sous-commission du premier cycle si elle en avait eu la possibilité et qu'une telle expertise est nécessaire si l'on veut que le dossier puisse être accepté à des instances supérieures. D'autres, tels J. Bureau de la section sexologie et M. Rafle (sociologie), font remarquer que les experts québécois sont ceux qui oeuvrent à l'UQAM. Finalement, la commission adopte une résolution créant un comité d'experts composé d'au moins un médecin, un psychiatre, un psychologue, un sociologue et un travailleur social, dont le mandat se limite à évaluer de leur point de vue disciplinaire respectif la cohérence du projet de baccalauréat spécialisé en sexologie.

Le rapport de ce comité d'experts externes est présenté le 4 juin 1974 à la Commission des études. Favorables à quatre contre un à l'implantation d'un programme de baccalauréat spécialisé au premier cycle, les experts s'objectent à « la formation de sexologues qui auraient dans le domaine du marché du travail des objectifs thérapeutiques ou clinique » se contentant de souligner que cette orientation serait celle d'un deuxième cycle. Le conflit des compétences ici sous-jacent, à savoir l'exclusivité de certains actes professionnels, rebondira lors de la présentation d'un programme de deuxième cycle; mais pour le moment, la Commission des études recommande au Conseil d'administration d'accepter le programme de baccalauréat spécialisé en sexologie sous réserve qu'il soit bien précisé dans la présentation du programme que ce dernier ne prépare pas l'étudiant à l'intervention clinique auprès des individus. Ce nouveau programme, axé sur la formation de sexo-éducateurs qui oeuvreront dans le domaine scolaire ou dans le domaine social — services sociaux (C.R.S.S.S [centre régional de services sociaux et de santé], C.L.S.C, hôpitaux, organismes communautaires), n'ouvrira ses portes qu'à l'automne 1978. Ce long délai est dû au fait que le comité conjoint des programmes du Conseil des universités québécoises a lui aussi demandé une étude de la part d'experts.

Entre temps, l'UQAM avait accepté de réouvrir à l'hiver 75 les admissions à l'ancien programme de baccalauréat en enseignement-sexologie. Jusqu'au semestre d'hiver 78, 68 étudiants s'y inscriront à temps plein et plus de 150 à temps partiel. Compte tenu de la fermeture des admissions aux sessions

d'automne 73, d'hiver 74 et d'automne 74, et du climat de suspicion autour des perspectives d'emploi, ces inscriptions témoignent qu'un tel programme répond aux aspirations et besoins de nombreux professionnels de la santé et de l'enseignement qui composent respectivement 45 % et 30 % des étudiants.

Ainsi, après le succès des quatre premières années et alors qu'ils avaient le vent dans les voiles avec l'obtention de la départementalisation, les sexologues de l'UQAM ont dû redéployer leurs forces pour de nouveau faire reconnaître la sexologie universitaire. Mais comme la formation de premier cycle ne couvre qu'une partie de l'intervention sexologique, il fallait également travailler à mettre sur pied un programme de deuxième cycle.

Vers le programme de deuxième cycle : 1974-1980

Au cours de l'année 1974-75, un premier projet de programme de deuxième cycle est élaboré et déposé en juin 1975 à la Commission des études de l'UQAM :

Le présent programme de maîtrise en sexologie offre à tous un tronc commun de formation et deux profils professionnels (counseling et éducation-sexologie) épaulé par un profil de recherche-sexologique.

Fondamentalement, on veut former un PROFESSIONNEL, et non un technicien. L'intervention de ce professionnel, centré sur la multidimensionnalité des phénomènes sexuels, sera attentive à relier la sexualité à l'ensemble des autres phénomènes humains. L'interdisciplinarité qui le caractérisera sera non seulement celle de formation générale, comme au premier cycle, mais également celle qui suscite des modèles anthropologiques (au sens étymologique du mot) de la sexualité et plus spécifiquement du counseling et de l'éducation sexologiques.

Un tel professionnel en sexologie, possédant une formation de deuxième cycle et une synthèse *sui generis* des phénomènes sexuels, pourra dialoguer avec tous les professionnels possédant des synthèses différentes et qui oeuvrent dans les sciences humaines ou celles de la santé. (Département de sexologie, « Projet de programme de maîtrise en sexologie », avril 1975)

Après avoir discuté plus particulièrement du type d'intervention que pourront faire les diplômés, à savoir counseling et sexothérapie, la Commission des études adopte à l'unanimité une recommandation

positive à l'égard du programme sous réserve que le département tienne compte dans la rédaction finale de son projet de ces discussions. Mais comme le processus doit passer par d'autres instances, notamment le comité conjoint des programmes du Conseil des universités, les membres du département de sexologie présentent en novembre 1977 un nouveau projet de programme de deuxième cycle en sexologie.

Celui-ci élimine complètement la dimension recherche sexologique, que l'on réserve pour un éventuel troisième cycle, et met l'accent sur la formation professionnelle de counseling en sexologie et sur la recherche en éducation sexuelle que l'on distingue de la recherche sexologique sans plus d'explication. Le tronc commun de cours aux deux options étant réduit au minimum (trois), il s'ensuit que « la spécificité de chacune d'entre elles est clairement établie tant au niveau de la scolarité que des conditions particulières d'admission. Il nous paraît maintenant impossible qu'un étudiant ayant fait une maîtrise en sexologie dans la concentration en éducation sexuelle puisse revendiquer à ses propres yeux et à ceux d'autrui la moindre formation en thérapie sexuelle ».

Ce type d'intervention serait l'exclusivité de ceux qui, déjà détenteurs d'un diplôme de deuxième cycle dans une discipline axée sur l'intervention clinique, se spécialiseraient en counseling sexologique. Seuls quelques diplômés du premier cycle en sexologie pourraient accéder à cette formation moyennant une propédeutique de dix cours. Cette restriction dans l'admission à cette concentration voulait parer aux objections des diverses corporations professionnelles concernant l'exclusivité de certaines pratiques et la multiplication des formes de thérapie. De plus, une clientèle venant de diverses formations de base soutient la dimension d'interdisciplinarité que les promoteurs de la sexologie à l'UQAM ont placée comme socle de leur discipline. On y reprend exactement la formulation pré-citée sur le type de professionnel que l'on veut former et dont l'interdisciplinarité est la principale caractéristique.

Cette concession aux corporations indispose quelque peu les membres de la Commission des études, qui aimeraient avoir une formulation moins restrictive qui éviterait à l'Université de glisser dans un domaine qui relève justement des corporations. Ainsi suggèrent-ils d'adopter des conditions d'admission plus souples pour la concentration de counseling. Suite à l'adoption par les diverses instances administratives, ce programme ouvrira ses portes au semestre d'automne 1980 avec 13 inscriptions à temps plein.

Depuis, le programme accueille chaque année environ une dizaine de nouveaux étudiants.

Le procès de légitimation sur le front scientifique

Si les années 1969-1974 ont plutôt été polarisées par la départementalisation, celles de 1974-1980 le furent par la question du développement des programmes. Dans les deux cas le même enjeu, l'institutionnalisation de la sexologie, son avènement comme champ autonome dans l'enceinte universitaire que consacre la reconnaissance départementale ainsi que le développement de ses programmes de premier et de deuxième cycle. Durant cette deuxième période, les sexologues de l'UQAM seront également plus actifs sur le front scientifique. En effet, ils en profiteront pour publier et éditer de nombreux articles et ouvrages collectifs, ainsi que pour organiser de prestigieux colloques, toutes actions qui participent au procès de légitimation et dont nous allons maintenant dégager les principaux éléments.

Parmi ces actions, il faut d'abord compter les deux grands congrès d'envergure internationale qu'ils organisent et dont ils sont les hôtes à Montréal. D'abord le Congrès International de Sexologie en 1976, dont les actes ont été publiés en français et en anglais. Le choix de Montréal pour tenir ce congrès était un témoignage manifeste de l'appui de la communauté scientifique internationale envers le travail des sexologues de l'UQAM et leurs programmes d'enseignement universitaire. C'était pour eux une reconnaissance qui ne pouvait que leur profiter localement. En 1979, c'est autour d'une des orientations majeures de la sexologie à l'UQAM, l'enfance et la sexualité, d'être le prétexte d'un symposium international qui n'est pas sans souligner le leadership également reconnu de l'équipe uqamienne dans ce domaine.

En plus de ces deux événements, les membres du département de sexologie de l'UQAM participent à de nombreuses rencontres scientifiques locales et nationales, et publient tant à titre individuel qu'en collaboration restreinte (2-3 auteurs) de nombreux articles et livres (Claude Crépault, Robert Gemme, Jean-Yves Desjardins, André Dupras, Joseph Josy Lévy, R. Tremblay, Jean-Marc Samson). Sous la responsabilité de quelques-uns d'entre eux (Crépault, Lévy, Gratton, Dupras), sont également publiés d'importants ouvrages collectifs. En 1976, paraît, sous la direction du département de sexologie de l'UQAM, le premier volume d'une nouvelle collection intitulée *Études de sexologie*, dans lequel se retrouvent les éléments essentiels du projet sexologique mis en oeuvre à l'UQAM. Cependant, cette collection n'aura pas de

suite. En 1979, une autre aventure naît avec la *Revue québécoise de sexologie*. Pilotée par les nouveaux sexologues, ceux qui ont été formés à l'UQAM au cours des années 1970, cette revue, tout en étant près du département de sexologie de l'UQAM, ne voulait pas s'identifier à ce dernier. Coïncée entre les intérêts et besoins des chercheurs et ceux d'une clientèle plus friande de vulgarisation, tout autant que par les contraintes budgétaires, cette revue cessa de publier après deux années.

Dans l'ensemble, ces travaux peuvent être regroupés en trois catégories. 1) Des études de type empirique, notamment des enquêtes socio-statistiques sur divers aspects des comportements, attitudes et valeurs sexuelles de diverses catégories de personnes. 2) Des études théoriques en divers sous-champs de la sexologie : physio-sexologie, psycho-sexologie, sexopathologie. 3) Des études de type historique et épistémologique portant sur le champ même de la sexologie. Des premières, se dégage le souci de faire oeuvre de science objective où l'empirisme est le critère dominant des canons scientifiques en vigueur. Des deuxièmes, le souci scientifique est tout autant poursuivi, mais cette fois par la maîtrise des données théoriques spécifiques à des sous-champs dont l'effet est celui de se voir reconnaître comme spécialiste et expert d'une question. Dans la troisième catégorie de travaux, nous assistons à la mise en oeuvre d'une légitimation des deux premières catégories dans le cadre d'un projet sexologique que les sexologues de l'UQAM avaient exprimé dans leurs requêtes de départementalisation et d'élaboration de programmes. C'est le statut de ce projet et de ses conséquences sur l'identité du sexologue que nous allons maintenant étudier car c'est là que s'exprime et se définit le paradigme sexologique uqamien.

Le projet sexologique uqamien

Tel que présenté par les sexologues

Bien que nous ayons déjà pu percevoir dans les débats administratifs les grandes articulations de ce projet, il convient ici de les reprendre à partir du front scientifique d'où les sexologues veulent légitimer leur entreprise. Il s'agit en effet de pouvoir imposer sa définition de la science et les conditions pour l'exercer dans un champ particulier. Nous allons donc nous attarder à ce projet et aux réactions qu'il a suscitées, et tenter de voir en quoi ce projet participe du champ de la manipulation symbolique de la sexualité.

Dans notre étude des débats administratifs sur la départementalisation et les programmes, nous avons

pu observer que l'interdisciplinarité et le phénomène sexuel dans sa globalité composaient les grands axes autour desquels gravite le projet sexologique. Ces deux axes ont surtout été explicités dans *Études de sexologie*, notamment dans la présentation de cette collection par Jean-Pierre Trempe et dans un article de Henri Gratton.

Précisant ce qui distinguera cette nouvelle publication des autres, Jean-Pierre Trempe renvoie à la conception de la sexologie partagée par l'équipe de professeurs du département de sexologie de l'UQAM qui, « de par leurs origines multiples (anthropologie, biologie, pédagogie, philosophie, psychanalyse, psychologie, sociologie), conçoivent la sexologie comme un champ d'études essentiellement interdisciplinaire. L'interdisciplinarité et sa visée lointaine d'une anthropologie générale (...) distingueront donc ces *Études de sexologie* des autres publications sur le sujet. En soulignant que les sexologues veulent que la sexualité conserve son sens humain lorsqu'elle est soumise à une approche de type scientifique, l'auteur introduit ici le rôle de la fonction symbolique qui a « le pouvoir de créer une signification originale et multiple, d'engendrer un vécu émotionnel varié à partir de tout objet relationnel. [...] Toute réalité est donc susceptible d'être sexualisée, de se métamorphoser en objet sexuel même si, dans certains cas, la coloration sexuelle peut paraître tout à fait arbitraire ou relever de la pathologie ». Ce faisant, il est impossible selon J.-P. Trempe d'avoir une définition claire et précise de la sexualité, et ce dernier confesse que ses réflexions « ont même une saveur philosophique qui pourrait nous éloigner d'une compréhension sexologique de la sexualité ». En refusant d'aborder la sexualité selon l'une ou l'autre des approches mono-disciplinaires mais seulement « dans un mode d'approche interdisciplinaire qui seul permet d'atteindre, à notre avis, le sens humain de la sexualité », le projet sexologique uqamien se refuse de définir son objet autrement que par le sens ou la symbolique de la sexualité.

Cette perspective sous-tend ce que les sexologues de l'UQAM appellent la visée anthropologique de la sexologie, axe que développe particulièrement Henri Gratton dans son article *La sexualité et la sexologie*. H. Gratton présente la sexologie comme champ d'études et n'entend pas défendre la position de la sexologie comme science autonome. En effet, il s'agit d'un compromis dont on a vu l'utilité dans les débats administratifs, notamment pour la départementalisation où il fut admis qu'à défaut de prouver la scientificité de la sexologie, cette dernière constituait à tout le

moins un champ d'études, condition suffisante à la départementalisation. Pour H. Gratton, ce champ d'études se spécifie par son interdisciplinarité, qui est l'intégration à partir de diverses disciplines, et non pas par la multidisciplinarité, qui se limite à une juxtaposition des disciplines.

Retraçant l'histoire des discours sur la sexualité, H. Gratton distingue une période pré-scientifique, une période scientifique mais pré-sexologique (approches monodisciplinaires), et une période scientifique vraiment sexologique caractérisée par des efforts de synthèse interdisciplinaire. Cette dernière période étant toute récente (début des années soixante), l'interdisciplinarité n'a pas encore acquis toute sa maturité, c'est-à-dire une interdisciplinarité structurale caractérisée (selon une définition qu'il emprunte à un document de l'O.C.D.E) par « un corps de lois nouvelles non réductibles à la réunion formelle de celles qui les ont engendrées ». Ceci exige selon H. Gratton que la sexologie s'inscrive comme chapitre d'une anthropologie globale, qu'elle rejoigne les préoccupations d'une « science de l'humanité ». En voulant concevoir le phénomène sexuel sans aucun réductivisme, cette sexologie ne peut se limiter à n'être qu'une sexologie descriptive, elle se veut aussi une sexologie appliquée visant le mieux-être sexuel de la population à partir d'une compréhension intégrative du phénomène sexuel. Ainsi, en plus de travailler au plan des représentations, elle participe alors à l'orientation même des conduites.

Ce projet sexologique, dont on vient de voir les principaux axes autour desquels il se déploie, s'est donc développé et affiné tant dans les débats administratifs que dans la production savante des sexologues de l'UQAM tout au long des années soixante-dix et même après, ainsi que l'exprime cette citation extraite de l'avant-propos de *Sexologie contemporaine*, de Crépault, Lévy et Gratton :

La sexologie ne s'est pas, pour autant, imposée à l'attention des universités, en y obtenant le statut d'un champ d'études. Lorsqu'elle accède à l'enceinte universitaire, c'est rattachée à la médecine, à l'éducation ou à d'autres disciplines découpées à l'intérieur des sciences humaines. Longtemps sous la tutelle de disciplines comme la biologie, la médecine et la psychologie (surtout la psychanalyse), elle ne s'est taillée une place *sui generis* qu'à l'UQAM où l'on a réussi à lui accorder un département autonome et à mettre sur pied un programme de baccalauréat spécialisé et une

maitrise professionnelle en sexologie. Ainsi la sexologie est-elle devenue un champ d'études de plus en plus interdisciplinaire visant à parvenir à une compréhension intégrative de la sexualité.

Critique de ce projet

Dans le chapitre sur la départementalisation, nous avons présenté la critique portée à ce projet par certaines instances administratives de l'UQAM. Dans ce qui suit, nous présenterons celles qui se sont exprimées sur le front scientifique.

Parmi les études critiques portant explicitement, en totalité ou en partie sur le projet sexologique uqamien, nous avons retenu un court mais pertinent article d'un sociologue de l'UQAM. Il s'agit d'une lecture du projet sexologique uqamien présenté par Marcel Rafie dans son article *La sexologie, une science?* paru dans la *Revue québécoise de sexologie*, vol. 1, no 2, 1980, p. 75-79. Rafie avait d'ailleurs siégé à la Commission des études au moment des discussions sur les programmes de premier cycle. Dans son article, M. Rafie adresse une série de questions aux sexologues. Il leur demande d'abord comment ils résistent à deux obstacles, l'empirisme et l'idéalisme, qui marquent deux pôles du champ scientifique dans lequel ils ont réussi à entrer :

Découpés, produits, "signifiés" par les idéologies ambiantes, les faits de l'évidence première ne sauraient « représenter » le réel. Alors, question aux sexologues : leur pratique résiste-t-elle aux tentations de l'empirisme, à l'accumulation sans pré-examen des notations, à la cueillette pléthorique et minutieuse des « données » ? L'autre obstacle, [...] c'est la tentation des idées générales, l'idéalisme. [...] Question : la pratique des sexologues résiste-t-elle à se laisser amarrer à une quelconque anthropologie préfabriquée ? En particulier, à une philosophie humaniste de l'homme ?

Ensuite, il leur demande comment ils se situent face à une idéologie dominante qui investit même les discours scientifiques : Question préalable : Y aurait-il un discours dominant sur la sexualité, porté par exemple par l'idéologie de la libération sexuelle ? [...] Questions subséquentes : Les sexologues sont-ils à l'abri de ce discours « libérateur », cause de la vogue et de la prolifération des techniques behaviorales dites « déconditionnantes » ?

Enfin, deux autres questions portent sur l'objet de la sexologie et de son statut. Passant en revue quelques-unes des définitions relatives à l'objet d'étude, M. Rafie écrit :

Quel est l'objet de la sexologie ? Question cruelle bien sûr, pour qui n'ignore pas que les définitions ne manquent pas. Certaines identifient le phénomène sexuel à la génitalité et à la reproduction, d'autres au plaisir érotique, d'autres au dimorphisme sexuel [...], d'autres à « l'eulagnie » (néologisme venant de *eu*, bienfaisant, et *lagne*, volupté). [...] Je ne vois dans aucune de ces définitions d'objet [renvoyant à la dispersion théorique] et surtout pas dans leur éventuelle synthèse [visée anthropologique], la marque d'un construit original démarqué tout à la fois du sens commun, des disciplines existantes et de la philosophie.

Et quant au statut de la sexologie, Rafie demande aux sexologues de se situer dans la pléthore de discours sur la sexualité : « En le supposant [le sexologue] à l'abri des apprivoisements de ces discours, comment les réduit-il ? Dans sa quête de vérité du sexe, quel statut la sexologie donne-t-elle au discours sur le sexe ? Comment l'intègre-t-elle à son objet ? Enfin, comment explique-t-elle socialement la production de cette pléthore discursive sur le sexe ? ».

Concernant la rupture avec ces « philosophies spontanées du savoir » que sont l'empirisme et l'idéalisme, nous estimons plutôt que les sexologues de l'UQAM les ont adoptées ainsi qu'en témoignent deux de leurs catégories de travaux, études empiriques et celles à visée anthropologique. Quant à la question relative à la rupture avec l'idéologie dominante, celle-ci nous plonge au cœur d'une de nos principales hypothèses, à savoir que le projet sexologique uqamien participe à la transformation du champ de la manipulation symbolique de la sexualité non seulement en s'opposant au référent auparavant dominant, le discours éthico-religieux catholique, mais en s'en distinguant par un projet éthique conforme à l'axiologie de la modernité culturelle et visant la libération du tabou de la sexualité. Il nous reste cependant à voir un autre élément du projet sexologique, à savoir l'identité du sexologue et les enjeux de sa formation.

L'identité du sexologue et les enjeux de la formation

L'inscription dans le champ scientifique n'implique pas qu'une reconnaissance de la validité technique propre à une discipline mais aussi une reconnaissance du pouvoir symbolique qui y est en jeu. Cela, les promoteurs de la sexologie uqamienne l'ont toujours eu à l'esprit en ne se limitant pas à définir les paramètres de leur discipline mais aussi le profil d'un nouveau professionnel, le sexologue.

En 1979-1980, A. Bergeron, professeur au département de sexologie, a entrepris une enquête auprès des professionnels qui au Québec « sont susceptibles d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans le domaine de la santé sexuelle » (médecins, urologues, psychiatres, gynécologues, travailleurs sociaux, criminologues, psychologues, psychothérapeutes, psychanalystes, philosophes). Parmi les répondants, 159 sur un échantillon de 600, environ le tiers (31,4%), travaillent dans les domaines de l'éducation, l'animation ou l'information sexologique ; près de la moitié (47,8%) dans celui de la relation d'aide, de la psychothérapie et de la consultation sexologique ; et le reste (20,8%) n'entre pas dans la pratique sexologique. Dans l'ensemble, plus de la moitié (54,1%) n'avaient reçu aucune formation sexologique.

Interrogés sur le type de formation requise pour intervenir dans les domaines de l'information, animation et éducation sexologique, une majorité de répondants ont estimé qu'un baccalauréat spécialisé devrait être nécessaire (88,7%/ information ; 71,3%/ animation ; 66,9%/ éducation). Pour ce qui est des domaines de l'intervention thérapeutique et de la consultation sexologique, la majorité des répondants estiment nécessaire une formation de deuxième cycle. Ces résultats confirment et légitiment en quelque sorte les visées des programmes élaborés à l'UQAM. Cependant, il ressort que tout ce qui concerne l'activité curative et les actes habituellement réservés aux médecins, tels l'examen et l'évaluation de la réponse génitale, la pose de stérilets, les prescriptions de contraceptifs et même les « aspirations menstruelles », n'est pas reconnu comme champ de la pratique sexologique. D'où les auteurs de l'enquête concluent que « sans toutefois exclure la dimension curative, [le sexologue] devra axer ses interventions sur les divers aspects préventifs en santé sexuelle et sur la promotion de la qualité de vie érotique ». En précisant ainsi la pratique sexologique, celle-ci n'échappe pas à la mise en oeuvre d'une axiologie définissant tout autant cette qualité de vie érotique que les critères de la santé sexuelle. Par là, s'observe une fois de plus la

participation de la sexologie à la manipulation symbolique de la sexualité.

Une autre enquête, effectuée en 1982 dans le cadre d'un sondage sur les *Opinions des québécois/ses sur la sexualité, l'éducation à la sexualité et la sexologie* a également mis en relief « l'image publique du sexologue ». En effet, on a voulu interroger la population québécoise sur sa perception du sexologue. Les résultats que l'on retrouve sont basés uniquement sur la proportion de l'échantillon qui a mentionné connaître l'existence du département et des programmes de sexologie à l'UQAM, soit 32 % des 856 répondants.

Invités à répondre par l'affirmative ou la négative, ou encore « je ne sais pas », à plusieurs énoncés concernant les professeurs et étudiants de sexologie, 69,5 % des répondants estiment que les professeurs du département de sexologie « travaillent au mieux-être sexuel de la population québécoise », 30,8 % pensent « qu'ils ne sont pas d'accord avec les valeurs sexuelles et veulent les changer », 26,4 % partagent l'énoncé stipulant « qu'ils proposent un modèle de sexualité qui s'oppose aux valeurs religieuses traditionnelles », et enfin, 63,2 % croient « qu'ils sont des scientifiques et des chercheurs universitaires comme les autres ». Les opinions sur les mêmes énoncés appliquées cette fois aux étudiants confirment et accentuent quelque peu les résultats précédents, en ce que 70,5 % partagent l'énoncé relatif au but visé par les sexologues (l'amélioration du mieux-être sexuel), 78,9 % sont en faveur de l'énoncé sur le caractère scientifique de la discipline, et 26,9 % en accord avec l'énoncé sur l'opposition des sexologues aux valeurs religieuses traditionnelles.

Dans la mesure où cette enquête réalisée par les sexologues de l'UQAM participe de leur stratégie de légitimation, il importe qu'il y ait le moins d'obstacles ou d'interférences dans l'élaboration d'un profil passablement positif du sexologue. Si on en juge par les commentaires qu'ils émettent en conclusion de leur enquête, ils s'attendaient à recevoir une perception beaucoup plus négative de leur image et en profitent alors pour préciser davantage le champ de la pratique sexologique et l'identité du sexologue, dont on ne pourra pas manquer de considérer l'impact pour notre propos :

On aurait pu s'attendre à une attitude plus défensive de la population à l'égard du (de la) sexologue puisque ce personnage traite [tant] de questions fondamentales d'orientations et d'éthique qu'à la nature des rapports entre les sexes. Il va sans dire que le (la) sexologue aborde

un secteur réputé mystérieux et problématique. Son terrain d'action se situe au-delà du rationnel et de la norme pour rejoindre l'interdit, le conflictuel et l'exceptionnel. Il est un personnage qui prétend agir sur des points névralgiques de la personnalité et de la société. Du fait qu'il guide et guérit la sexualité, il devient investi de pouvoirs qui lui donnent une position sociale particulière et éveillent des sentiments d'appréciation et d'appréhension. Le (la) sexologue évolue dans un monde du séparé, de la différence, de l'incertain. Ne risque-t-il (elle) pas d'y participer ou tout au moins d'en être contaminé(e) ? L'ensemble des situations dans lesquelles s'insère le (la) sexologue devrait éveiller des doutes et des craintes. Si ces dernières existent, elles sont reléguées au second plan puisque nous avons observé plutôt une attitude de confiance.

Ce qui importe ici est moins la perception publique que la perception qu'ont les sexologues d'eux-mêmes et de leur pratique. Ils se représentent, avec le langage approprié au champ du sacré, comme les nouveaux clercs dont la tâche n'est plus la cure des âmes, mais celle des corps et plus particulièrement de la sexualité devenue le référent anthropologique dominant de la nature humaine. Que cette perception ne soit que l'intériorisation d'un préjugé externe négatif, que l'enquête vient infirmer, et dont ils peuvent dorénavant se débarrasser, semble être l'interprétation suggérée par les sexologues. Que le public les reconnaisse comme des professionnels, au même titre que d'autres professionnels de la santé, et qu'il (le public) soit porté à consulter un sexologue (42,3 % des répondants) ou à conseiller à un tiers d'en consulter un (51 %) plutôt qu'un médecin (26,1 % ; 23,2 %), un psychologue (11,9 % ; 12,1 %), ou encore un psychiatre (5,2 % ; 6,8 %), témoigne d'une perception positive qui semble surprendre les sexologues mais dont ils se serviront désormais pour illustrer leur légitimité et faire croire à leur utilité.

Conclusion

La mise en oeuvre des programmes universitaires en sexologie et du projet sexologique qu'ils véhiculent témoigne donc, autant que le débat sur la départmentalisation, de ce rapport de forces entre promoteurs et opposants à la sexologie. Ayant acquis, non sans mal, une place à l'université, ce qui confère aux sexologues une relative légitimité scientifique, il restera à voir si les sexologues et leur projet sexologique ont réussi à monnayer cette légitimité au plan social.

Hommage à nos collègues décédés au cours de l'année 2013

Raymonde Doyon-Tremblay	Sciences administratives	7 février 2013
Jean A. Desnoyers	Chimie	14 février 2013
Jean-Marie Courbon	Études littéraires	23 février 2013
Daniel Fortin	Psychologie	17 mai 2013
Bernard Terrisse	Éducation et formation spécialisées	10 juin 2013
Jean-Yves Leblanc	Arts plastiques	16 juin 2013
Harel Malouin	Philosophie	22 novembre 2013

Daniel Fortin, 1947-2013

Le 17 mai 2013, notre collègue Daniel Fortin nous a quitté après une brève maladie à l'âge de 66 ans. Il a été engagé au département de psychologie de l'UQAM en 1988, après un début de carrière en comptabilité. Son champ de recherche a porté sur l'évaluation de programmes communautaires en psychologie, principalement dans les centres de crise. Complétant son doctorat à l'université Laval en 1989, il a développé une affinité pour le problème de l'exclusion sociale, tout d'abord avec les bénéficiaires de l'aide sociale, puis avec les sans-abri. Cet intérêt a mené à la rédaction de plusieurs textes sur la pauvreté et la santé mentale.

Daniel était reconnu comme un expert des nouvelles méthodes d'évaluation menées en collaboration avec les organismes communautaires. Plusieurs étudiants et étudiantes de doctorat ont profité de sa supervision et ont produit des recherches dont la qualité a été soulignée. Nous retiendrons en particulier son engagement continu et sa sensibilité à l'égard des problèmes sociaux des citoyens et citoyennes les plus démunis.

Jean-Yves Leblanc, 1933-2013

Jean-Yves Leblanc a été professeur à l'École des arts visuels et médiatiques de 1974 à 1995. Tout d'abord formé à l'École des Beaux-Arts de Montréal, il a poursuivi une carrière artistique en tant que sculpteur. Lors de son engagement comme professeur au Département d'arts plastiques en 1974, il a tout de suite lié son enseignement à ses intérêts pour la sculpture-céramique. Par la suite, il a été membre du comité de maîtrise dès 1979. Il abordait consciencieusement l'enseignement et l'encadrement des étudiants de la maîtrise en arts plastiques dans des stages de recherche et de création, tout en intégrant d'une manière organique ses intérêts artistiques, et en offrant un support méthodologique essentiel à l'avancement de tous les projets de création. Entre 1993 et 1995, il a été directeur du département. Il a toujours été apprécié et reconnu pour sa grande disponibilité, pour la qualité de son support académique et pédagogique. Ses évaluations d'enseignement frôlaient la perfection. Il était particulièrement estimé pour la sagesse qu'il exprimait dans son attitude vis-à-vis des étudiants et des collègues de travail. Un artiste et un pédagogue exceptionnel.

Harel Malouin, 1937-2013

Nous avons appris le décès de notre collègue Harel Malouin, survenu le 22 novembre 2013. En 1962, il obtient un doctorat en philosophie de l'Université de Paris. En 1962, il est professeur de philosophie au Collège Sainte-Marie, à Montréal. Il est président-fondateur de l'Association des professeurs de ce même collège jusqu'à la création en 1969 de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Il est directeur du département de philosophie de cette même institution durant trois mandats : 1971-1972, 1975-1976 et 1976-1978. À la fin de sa carrière, il développe avec son collègue André Vidricaire une recherche sur l'histoire de la pensée au Québec. En 1974, il publie *La psychologie humaniste contre l'humanisme scientifique*. Université de Régina.

Harel Malouin était un homme extrêmement cultivé, qui s'intéressait passionnément au cinéma et à la littérature, en particulier à la poésie. Au cours des dernières années, inspiré par le surréalisme, qu'il avait découvert à Paris, il a écrit de nombreux poèmes qui font partie de son héritage intellectuel et, en 2012, il publie *Les étoiles ne sont pas transparentes*, Harel Malouin.

